

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON) – Mme Nadia CELINI (s'est momentanément absentée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**CHOIX DU MODE DE GESTION
DU PALAIS DES SPORTS
ET DE LA CULTURE
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2020-4S-DAJ-62

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession sous forme d'une régie intéressée en date du 14 décembre 2015 entre la ville du GOSIER et la société PDS EVENTS arrivant à expiration le 13 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale des services publics locaux en date du 22 septembre 2020 ;

Considérant que le contrat de concession sous forme de régie intéressée pour l'exploitation du Palais des Sports arrive à son terme le 13 décembre 2020 ;

Considérant que la nouvelle équipe municipale souhaite reprendre la gestion du Palais des Sports et de la Culture en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De la reprise en régie par la Ville, du Palais des Sports et de la Culture du Gosier, avec gestion individualisée dans un budget annexe, à compter du 14 décembre 2020.

Article 2 : De charger cette régie de l'exploitation du service public lié à cet équipement.

Article 3 : De faire application de l'article 24 du contrat de régie intéressée.

Le délégataire remettra à la collectivité, sans indemnité, à l'expiration du contrat, tous les biens, installations, matériels et équipements qui font partie intégrante du Palais des Sports et de la Culture, à savoir :

- Les installations ;
- Les moyens mobiliers (détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération).

Article 4 : Que les modalités de reprise des biens et stocks nécessaires à l'exploitation, financés en tout ou partie par le délégataire, feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Article 5 : D'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Commune.

Article 6 : Le maire, la Trésorière de Sainte Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 1 6 OCT. 2020 Et publication ou notification le 1 6 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Choix du mode de gestion du Palais des Sports et de la Culture de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 16/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDAJ62 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDAJ62-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Autres